



Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Comité permanent des comptes publics



Décembre 2021

Le Comité permanent des comptes publics

Rôle du Comité

Le Comité permanent des comptes publics (le Comité) est habilité à examiner les rapports de la vérificatrice générale et les Comptes publics, et à faire part à l'Assemblée législative de ses observations, de ses opinions et de ses recommandations à leur égard. Ces rapports sont réputés être renvoyés en permanence au Comité dès qu'ils sont déposés. Le Comité étudie et évalue diverses questions, puis fait rapport à l'Assemblée législative. Son travail porte notamment sur l'économie et l'efficacité des activités du gouvernement et du secteur parapublic ainsi que sur l'efficacité des programmes gouvernementaux dans la réalisation de leurs objectifs.

En vertu des articles 16 et 17 de la *Loi sur le vérificateur général*, le Comité peut aussi demander à la vérificatrice générale d'examiner toute question relative aux Comptes publics ou d'accomplir une mission spéciale en son nom.

Le Comité tient des audiences pendant l'année lorsque l'Assemblée législative siège, pour traiter de questions soulevées dans nos rapports, après quoi il peut présenter ses observations et ses recommandations à l'Assemblée législative.

Nomination au Comité et composition

Les membres du Comité sont nommés par motion de l'Assemblée législative. La composition du Comité est proportionnelle à la représentation des

partis politiques à l'Assemblée législative. Tous les membres ont le droit de vote pour les motions, à l'exception du président, qui ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix. Le Comité est habituellement établi pour la durée de la législature, c'est-à-dire à compter de l'ouverture de la première session suivant immédiatement des élections générales jusqu'à la dissolution de l'Assemblée législative. Aux termes du Règlement, le président du Comité est membre de l'opposition officielle. En mars 2021, le Règlement a été modifié de sorte que lorsqu'un président d'un comité permanent est membre de l'opposition officielle, le vice-président devrait être membre du parti au pouvoir. Auparavant, le président et le vice-président du Comité permanent des comptes publics étaient tous deux membres de l'Opposition officielle.

En conformité avec le Règlement de l'Assemblée législative et par suite des élections tenues en juin 2018, les membres du Comité ont été nommés le 26 juillet 2018. Le président et la vice-présidente précédente ont été élus le 8 août 2018, lors de la première réunion du Comité au cours de la 42^e législature. Depuis notre dernier rapport sur les activités du Comité, dans notre *Rapport annuel 2020 (Les travaux du Comité permanent des comptes publics (2020))*, il y a eu des changements dans la composition du Comité le 16 février, le 20 octobre et le 25 octobre 2021. Les membres du Comité sont :

- Taras Natyshak, président, Nouveau parti démocratique (à compter du 17 février 2021)
- Christine Hogarth, vice-présidente, Parti progressiste-conservateur (à compter du 27 octobre 2021)

- Deepak Anand, Parti progressiste-conservateur (devenu membre le 2 mars 2020)
- Toby Barrett, Parti progressiste-conservateur (devenu membre le 28 novembre 2018)
- Jessica Bell, Nouveau parti démocratique (devenue membre le 16 février 2021)
- Stephen Blais, Parti libéral (devenu membre le 1^{er} octobre 2020)
- Stephen Crawford, Parti progressiste-conservateur (devenu membre le 28 octobre 2019)
- Rudy Cuzzetto, Parti progressiste-conservateur (devenu membre le 16 février 2021)
- Michael Mantha, Nouveau parti démocratique (devenu membre le 25 octobre 2021)
- Michael Parsa, Parti progressiste-conservateur (devenu membre le 26 juillet 2018)
- Amarjot Sandhu, Parti progressiste-conservateur (devenu membre le 20 octobre 2021)

Rôle consultatif de la vérificatrice générale auprès du Comité

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le vérificateur général*, sur demande du Comité, la vérificatrice générale, souvent accompagnée de cadres supérieurs, assiste aux réunions du Comité pour l'aider à mener des examens et à tenir des audiences concernant nos rapports et les Comptes publics de l'Ontario.

Méthodes et activités du Comité

Le Comité se réunit chaque semaine lorsque siège l'Assemblée législative et, avec l'approbation de la Chambre, à tout autre moment de son choix. Les réunions sont généralement publiques, à l'exception de celles réservées à l'établissement de l'ordre du jour et à la préparation des rapports du Comité. Toutes les délibérations publiques du Comité sont consignées dans le Journal des débats, c'est-à-dire

le procès-verbal presque intégral et officiel des débats, discours et autres délibérations de l'Assemblée législative.

Le Comité choisit des dossiers d'intérêt dans nos rapports, et il tient des audiences à leur sujet. Il examine habituellement les sections de notre rapport consacrées aux audits de l'optimisation des ressources, le chapitre sur les Comptes publics et les rapports de suivi. En temps normal, chacun des partis politiques choisit chaque année au moins trois audits ou d'autres sections de nos audits actuels ou antérieurs aux fins d'examen par le Comité.

Lors de chaque audience, la vérificatrice générale, des cadres supérieurs de son Bureau et un chercheur du Service de recherches de l'Assemblée législative communiquent au Comité les informations pertinentes sur le rapport applicable. Le chercheur prépare un cahier d'information qui comprend les réponses du ministère ou de l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic faisant l'objet de l'audit ou de l'examen. Normalement, le Comité demande à des cadres supérieurs des entités auditées de comparaître à l'audience pour répondre aux questions de ses membres. Étant donné que nos rapports traitent de questions opérationnelles, administratives et financières plutôt que stratégiques, on ne demande généralement pas aux ministres d'assister aux réunions. Une fois les audiences du Comité terminées, le chercheur peut préparer un rapport préliminaire conformément aux instructions du Comité, ce dernier présentant généralement ses conclusions et ses recommandations à l'Assemblée législative.

De plus, le greffier du Comité, conformément aux instructions données par ce dernier, demande aux entités auditées non convoquées aux audiences d'informer le Comité des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées et aux autres préoccupations soulevées dans nos rapports.

Réunions tenues

Le Comité s'est réuni à 20 reprises entre novembre 2020 et octobre 2021. Les sujets abordés lors de ces réunions comprenaient le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, les Comptes publics de la province, la gestion des situations d'urgence en Ontario – intervention contre la pandémie, la planification et la prise de décisions face à l'éclosion, l'Office de réglementation des maisons de retraite, les soins par voie virtuelle, la sécurité des patients et l'administration des médicaments dans les hôpitaux de soins aigus, l'Office de la sécurité des installations électriques, la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, la sélection des gares Go de Metrolinx, le Bureau du coroner en chef et le Service de médecine légale de l'Ontario, et la surveillance des condominiums. Bon nombre de ces réunions ont comporté des audiences auxquelles des représentants du gouvernement et du secteur parapublic ont été appelés à comparaître pour témoigner devant le Comité et répondre à ses questions au sujet des observations formulées dans nos rapports. D'autres réunions ont été consacrées aux travaux du Comité, à la rédaction de ses rapports ou à la présentation d'information par la vérificatrice générale. Entre septembre 2020 et octobre 2021, le Comité s'est réuni dans le cadre de réunions hybrides (virtuelles et en personne).

Rapports du Comité

Le Comité rédige des rapports sur son travail. Ces rapports, qui sont déposés à l'Assemblée législative, résument l'information recueillie par le Comité durant ses réunions et contiennent ses observations et recommandations. Une fois déposés, les rapports du Comité sont accessibles au public par l'entremise du greffier du Comité ou en ligne à l'adresse www.ola.org, de même que

sur notre site Web à l'adresse www.auditor.on.ca/index-fr.html.

En général, les rapports du Comité comprennent des recommandations et demandent à la direction du ministère ou de l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic de communiquer ses réponses au greffier du Comité dans un délai prescrit. Au 31 octobre 2021, le Comité avait déposé sept rapports à l'Assemblée législative depuis notre dernier rapport sur ses activités dans notre *Rapport annuel 2020 (Les travaux du Comité permanent des comptes publics (2020))* :

- 3 décembre 2020 : Changements climatiques : Plan de l'Ontario pour réduire les gaz à effet de serre
- 22 février 2021 : Audit spécial de Tarion Warranty Corporation
- 22 février 2021 : Programme d'inspection de la salubrité des aliments
- 10 mars 2021 : Métrolinx – Sélection des gares GO
- 14 avril 2021 : Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto
- 14 avril 2021 : Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- 1^{er} juin 2021 : Bureau du coroner en chef et Service de médecine légale de l'Ontario

Ces rapports traitaient des audits figurant dans nos rapports annuels de 2019 et de 2020 ainsi que dans notre rapport spécial de 2019 sur Tarion Warranty Corporation. Il y a cinq autres rapports qui sont en cours de rédaction.

Dans le volume de notre rapport de cette année qui porte sur nos travaux de suivi, nous présentons notamment le suivi des recommandations formulées par le Comité dans sept rapports déposés en 2020 et au début de 2021 (les changements climatiques, Tarion, la salubrité des aliments, le TLR et la sélection des gares GO de Metrolinx, le Plan pour des frais d'électricité équitables et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées). Chacune des sections présente :

- les recommandations contenues dans le rapport du Comité;

- les réponses de l'entité auditée aux recommandations du Comité;
- un tableau récapitulatif de l'état des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité (pleinement mise en oeuvre, en voie de mise en oeuvre, etc.).

Rapports spéciaux

La *Loi sur le vérificateur général* contient deux articles qui autorisent la vérificatrice générale à accomplir des tâches spéciales. L'article 16 porte que, sur renvoi par résolution du Comité permanent des comptes publics, la vérificatrice générale examine des questions relatives aux comptes publics et fait les rapports nécessaires à cet égard. Aux termes de l'article 17, la vérificatrice générale accomplit les tâches spéciales qui lui sont confiées par l'Assemblée législative, le Comité permanent des comptes publics ou un ministre de la Couronne. Ces missions spéciales ne doivent toutefois pas empiéter sur les autres fonctions de la vérificatrice générale, qui peut refuser une mission demandée par un ministre si, à son avis, cette dernière entre en conflit avec ses autres fonctions.

Le 28 avril 2021, le Comité a adopté une motion demandant à notre Bureau de procéder à un audit de l'optimisation des ressources quant au fonctionnement de l'Université Laurentienne pour la période allant de 2010 à 2020. Ces travaux sont en cours et se poursuivront en 2022. Consultez la section intitulée *Vers une plus grande obligation de rendre compte de notre Rapport annuel 2021* pour en savoir plus sur ce travail.

annuelle conjointe avec le Conseil canadien des vérificateurs législatifs pour discuter de questions d'intérêt commun.

La 42^e conférence annuelle s'est tenue virtuellement à partir d'Edmonton (Alberta) les 8 et 9 septembre 2021. L'an prochain, la 43^e conférence annuelle aura lieu à Ottawa (Ontario).

Conseil canadien des comités des comptes publics

Le Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) se compose de délégués des comités des comptes publics fédéral, provinciaux et territoriaux de l'ensemble du pays. Il tient une conférence



Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

20, rue Dundas Ouest, bureau 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
www.auditor.on.ca

ISSN 1911-7078 (En ligne)
ISBN 978-1-4868-5686-2
(PDF, 2021 ed.)

Photos en couverture :
© iStockphoto.com/peterspiro